

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Marianne JOLY, Maire.

Etaient présents : Marianne JOLY, Philippe CAIN, Béatrice PAYEN, Michel PICARD, Olivier BALDUCCI, Bernadette GEOFFRAY, Christophe GRAUL, Antoine MENUUEL, Francis CUROT, Estelle DRONNIER et Maria MÉLINE

Était absent représenté : Serge GREGOIRE par Béatrice PAYEN

Etaient absents : Prescillia DE MEIRA, Ana RODRIGUÈS, excusées et David BOUFOUS

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Olivier BALDUCCI est désigné secrétaire de séance.

2021-001 : ACQUISITION D'UNE SIRENE D'ALERTE A LA POPULATION – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR DE L'ANNEE 2021 ET D'UN FONDS DE CONCOURS A LA CCPRS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'installer une alarme d'alerte et d'information à la population ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

(1) Montant du projet TTC.....	21 424,92 €
(2) Base subventionnable (projet hors taxes).....	17 854,10 €
(3) Subvention D.E.T.R. sollicitée (20%)	3 570,82 €
(4) Emprunt	0,00 €
(5) Autres subventions sollicitées et dont les demandes vont être effectuées :	
Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine (40%).....	7 141,64 €
(6) Fonds libres	10 712,46 €
TOTAL (=3+4+5+6)	21 424,92 €

SOLLICITE dans ce cadre :

- le soutien financier de l'Etat au titre de la DETR de l'exercice 2021 au taux de 20 % ;
- l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine au taux de 40% ;

S'ENGAGE à ne pas commencer l'opération avant que le dossier ne soit reconnu complet ;

AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant, y compris l'acceptation du devis pour travaux.

**2021-002 : REQUALIFICATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA RUE DU CHATELET
SECTION N°2 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR DE L'ANNEE 2021 ET
D'UN FONDS DE CONCOURS A LA CCPRS**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'engager les travaux d'aménagement de l'accessibilité de la rue du Chatelet correspondant à la section n°2 pour un montant prévisionnel de travaux de 219 140€ HT et des honoraires de maîtrise d'œuvre de 13 691€ HT ;

APPROUVE le plan de financement suivant pour l'aménagement de l'accessibilité de la rue du Chatelet – section 2 :

(1) Montant du projet TTC.....	279 397,20 €
(2) Base subventionnable (projet hors taxes).....	232 831,00 €
(3) Subvention D.E.T.R. sollicitée (25% de 100 000 €)	25 000,00 €
(4) Emprunt	0,00 €
(5) Autres subventions sollicitées et dont les demandes vont être effectuées :	
Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine (44%).....	102 445,64 €
(6) Fonds libres	151 951,56 €
TOTAL (=3+4+5+6)	279 397,20 €

SOLLICITE dans ce cadre :

- le soutien financier de l'Etat au titre de la DETR au taux de 25 % ;
- l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine au taux de 44% ;

S'ENGAGE à ne pas commencer l'opération avant que le dossier ne soit reconnu complet ;

SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution des aides sollicitées ;

AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents découlant de la présente décision.

2021-003 : ADHESION AU SERVICE « PANNEAU POCKET »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE d'adhérer au service PANNEAU POCKET

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la présente décision.

**2021-004 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE SANTE
ET SECURITE AU TRAVAIL AVEC L'AMITR POUR LES ANNEES 2021 ET 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de renouveler la convention d'adhésion pour une durée de deux ans, soit pour les années 2021 et 2022, au service de santé et sécurité au travail avec l'AMITR. Le montant annuel est fixé à 565 € H.T.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention.

2021-005 : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DES SERVICES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE, à compter du 1^{er} janvier 2021, de modifier le temps de travail des agents comme suit :

- ATSEM : annualisation du temps de travail à raison de 31,50 heures hebdomadaires
- ADJOINT D'ANIMATION (service de la garderie périscolaire et de la restauration scolaire / entretien des locaux de l'école maternelle et de la mairie) : annualisation du temps de travail à raison de 22 heures hebdomadaires
- ADJOINT D'ANIMATION (service de la restauration scolaire / entretien des locaux de l'école primaire) : annualisation du temps de travail à raison de 20 heures hebdomadaires

AUTORISE Madame le Maire à réaliser et à signer les avenants de contrats de travail nécessaires.

2021-006 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES DOLINES - ECRITURES DE STOCKS : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BP 2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé,

VOTE les modifications budgétaires telles que présentées :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
71355 (042)	Variation des stocks terrains aménagés		168 679.00
605 (011)	Achats de matériel, équipements et travaux		- 83 925.00
71355 (042)	Variation des stocks terrains aménagés	84 754.00	
TOTAL :		84 754.00	84 754.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
3555 (040)	Terrains aménagés		84 754.00
3555 (040)	Terrains aménagés	168 679.00	
TOTAL :		168 679.00	84 754.00
EXCEDENT :		83 925.00	

QUESTIONS DIVERSES

- Distribution de l'eau : Répartition des dates de distribution entre les conseillers
 - Fixation des prochaines réunions des commissions communales
-

La séance est levée à 11h30.